

■ **SCHOTT Suisse SA**, à Yverdon-les-Bains, usinage, commerce de verre optique etc (FOSC du 29.12.2003, p. 22). La signature de Wulliamoz Jean-Luc est radiée. Procuration collective à deux est conférée à Baur Christophe, d'Höfen, à Gorgier, Ochs Didier, de Duillier, à Villars-Tiercelin, Vigerat Bernard, de France, à Yverdon-les-Bains, et Zimmermann Martin, d'Allemagne, à Egg. Inscription de la mention de l'existence d'une succursale à Hombrechtikon et à Saint-Gall.

Journal no 5070 du 14.05.2004
(02270746 / CH-550.0.124.540-7)